

**COMMUNE DE PETITE-FORÊT**  
**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Conseil municipal du 27 mars 2024**

**Délibération n° : 24-03-06**

**7.1 Décision budgétaire**

**BUDGET PRIMITIF 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du quatorze mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Nombre de membres présents : 22**

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Pascal CROMBE - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Véronique JOLY - Robert VANOVERSCHELDE - Elisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Marie-Renée LOUVION - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Dominique CORREA - Grégory SPYCHALA – Dominique DAUCHY - Tiphane OTLET - Christine HUET - Brigitte ZIELINSKI – Marie-Christine PICOT

**Étaient excusées**

Claudine GENARD a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE

Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET

Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT

Dorothee MARTIN a donné pouvoir à Dominique CORREA

**Était absente**

Sylvia PISANO

**Nombre de suffrages exprimés : 19**

**Abstentions : 7**

**Votes Pour : 19**

**Vote contre : 0**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** que le budget primitif en M57 doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (article 1612-2 du Code général des collectivités territoriales) et avant le 30 avril lors des années de renouvellement des Conseils municipaux.

**CONSIDÉRANT** que la commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2023 après approbation du Compte Financier Unique 2023, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

**CONSIDÉRANT** le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget, lors du Conseil municipal du 20 février 2024, conformément au Règlement Budgétaire et Financier,

**CONSIDÉRANT** la présentation faite à la commission finances réunie le 12 mars 2024,

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité avec 7 abstentions (Dorothee MARTIN, Dominique CORREA, Dominique DAUCHY, Grégory SPYCHALA, Tiphanie OTLET, Brigitte ZIELINSKI, Marie-Christine PICOT) l'adoption du budget primitif 2024 établi comme suit :***

- Fonctionnement : Dépenses : **11 546 941.63 €**  
Recettes : **11 546 941.63 €**
  
- Investissement : Dépenses : **2 399 458.24 €**  
Recettes : **2 399 458.24 €**

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte mis en ligne le : 03 avril 2024

Acte transmis au contrôle de légalité le : 03 avril 2024

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire



Sandrine GOMBERT